

UNITÉ SGP POLICE FSPN VOUS INFORME

Pour rappel, depuis le 1er janvier 2022, **l'administration prend en charge une partie de votre mutuelle.**

Comment vérifier si cette prise en charge est bien effective sur votre bulletin de salaire ?

Rien de plus simple elle doit apparaître sur la ligne:

-PARTICIPATION À LA PSC (15€)

Vérifiez bien vos bulletins à compter de Janvier et n'hésitez pas à solliciter vos bureaux de gestions locaux ainsi que vos délégués de secteur si la prise en charge n'est pas effective.

Le seul syndicat de terrain qui défend les collègues !

